

--> See the **erratum** for this article

L'accès universel aux publications (AUP), l'ASTED et les bibliothèques québécoises
Universal Availability of Publications (UAP), ASTED and Quebec Libraries
El acceso universal a las publicaciones (AUP), la ASTED y las bibliotecas quebequenses

Réal Rosa

Volume 31, Number 2, April–June 1985

URI: <https://id.erudit.org/iderudit/1053468ar>

DOI: <https://doi.org/10.7202/1053468ar>

[See table of contents](#)

Publisher(s)

Association pour l'avancement des sciences et des techniques de la documentation (ASTED)

ISSN

0315-2340 (print)

2291-8949 (digital)

[Explore this journal](#)

Cite this article

Rosa, R. (1985). L'accès universel aux publications (AUP), l'ASTED et les bibliothèques québécoises. *Documentation et bibliothèques*, 31(2), 49–53.
<https://doi.org/10.7202/1053468ar>

Article abstract

The author sketches the historic of UAP, then draws its definition, range and end-users. Secondly, he defines its major axes. According to the author, the role of the profession faced to UAP should be translated in terms of individual acts, but also and mainly in an interlibrary planification. The author recommends the creation of a UAP permanent committee within the ASTED and presents broad guidelines to its role.

L'accès universel aux publications (AUP), l'ASTED et les bibliothèques québécoises

Réal Rosa*

Bibliothèque nationale du Québec
Montréal

L'auteur présente un aperçu historique de l'AUP, puis il en fournit la définition, l'extension et les bénéficiaires. Il en décrit dans une seconde partie les axes majeurs. Le rôle de la profession face à l'AUP devrait se traduire, selon l'auteur, par des actions individuelles, mais également et surtout par une concertation inter-bibliothèques. L'auteur recommande la création d'un comité permanent de l'AUP au sein de l'ASTED et définit quel pourrait être dans ses grandes lignes le rôle de ce comité.

Universal Availability of Publications (UAP), ASTED and Quebec Libraries

The author sketches the historic of UAP, then draws its definition, range and end-users. Secondly, he defines its major axes. According to the author, the role of the profession faced to UAP should be translated in terms of individual acts, but also and mainly in an interlibrary planification. The author recommends the creation of a UAP permanent committee within the ASTED and presents broad guidelines to its role.

El acceso universal a las publicaciones (AUP), la ASTED y las bibliotecas quebequenses

El autor presenta un panorama histórico de la AUP, incluyendo una definición, su extensión y quienes son sus beneficiarios. En una segunda parte, nos describe sus propósitos principales. El papel de la profesión frente a la AUP debería traducirse, según el autor, no sólo con acciones individuales sino también con una concertación interbibliotecaria. El autor recomienda la creación de un comité permanente de la AUP dentro de la ASTED y define de manera general el papel de éste.

L'accès universel aux publications (AUP) et le Contrôle bibliographique universel (CBU) mis en place par la Fédération internationale des associations de bibliothécaires et de bibliothèques (IFLA) avec l'appui et la contribution financière du Programme général d'information (PGI) de l'Unesco constituent deux objectifs majeurs et complémentaires. Ces projets, d'envergure universelle, sont appelés à marquer de façon significative l'évolution des bibliothèques et des services d'information; ils auront pour plusieurs décennies à venir valeur d'inspiration et d'unification au sein de l'activité bibliothéconomique tant au plan local que national et international en raison de leur envergure, de leur impact et de la générosité des philosophies qui les sous-tendent.

Historique de l'AUP

Les lecteurs qui désireraient connaître l'origine et le développement de ce concept à l'intérieur de l'IFLA gagneront à consulter l'étude de Basil Stuart-Stubbs et de D.B. Simpson parue en 1984 dans la revue *Library Journal*¹.

L'origine du concept de l'AUP remonte aux travaux du Committee on International Lending and Union Catalogues de l'IFLA dont en 1972 Donald J. Urquhart et Maurice B. Line étaient respectivement président et secrétaire et aux initiatives prises au même moment en Grande-Bretagne en vue de favoriser l'accès à leurs collections par la fusion de la Lending Library for Science and Technology et de la National Central Library et la mise sur pied de la British Library Lending Division.

* L'auteur est directeur des services publics.

1. B. Stuart-Stubbs et D.B. Simpson, «Tracking the elusive UAP: the origin and development of a concept», *Library Journal*, vol. 109, no. 15 (Septembre 15, 1984), 1719-1723.

Le Committee on International Lending and Union Catalogues, lors du Congrès de l'IFLA en 1973 à Grenoble, faisait accepter le principe selon lequel chaque pays devrait être chargé de fournir aux autres pays, par prêt ou photocopie, ses propres publications. Au congrès de l'IFLA à Washington en 1974, le Comité poursuivait plus loin son action en faisant accepter trois résolutions, dont une portait sur l'établissement par l'IFLA d'un Office for International Lending et une autre, plus générale, qui, débordant le cadre strict du prêt entre bibliothèques, contenait déjà la philosophie du concept de l'AUP:

As an essential element in any programme of national and international planning, and as a natural concomitant of Universal Bibliographic Control, efforts should be made both within each country and between countries to improve access to publications, by increasing the availability and speed of interlending services and by developing simple and efficient procedure. The ultimate aim should be to ensure that all individuals throughout the world should be able to obtain for personal use any publication, whenever and wherever published, either in original or in copy².

Le concept allait être défini de façon plus explicite par le Bureau professionnel de l'IFLA et, en 1978, au Congrès de l'IFLA en Tchécoslovaquie, le président d'alors, Herman Liebaers pouvait affirmer:

Universal Availability of Publications (UAP) is now firmly established as one of IFLA's two major medium-term programmes, the other being UBC...

UAP is what libraries are mainly about: for if they cannot supply their readers with the documents they want, they may as well not exist...

UAP is then a concept to which all may subscribe, but it needs to be translated into a firm programme if it is to be more than a vague ideal, a Holy Grail which is glimpsed but never fully seen, and certainly never grasped³.

En 1980, l'IFLA créait un International Office for UAP avec comme mission la promotion du concept, son explication par l'organisation de colloques, sessions de travail, la poursuite d'études et de travaux de recherches, l'élaboration d'un programme.

En 1982, l'Unesco en collaboration avec l'IFLA tenait un Congrès international sur l'accès universel aux publications lequel réunit à Paris, du 3 au 7

mai, 178 personnes provenant de 64 pays différents. Ce congrès devenait le point culminant d'une décennie de réflexions et de discussions autour d'un concept dont l'étendue allait bientôt apparaître presque sans limites. Le but de ce congrès consistait à obtenir le plus large support au plan international pour ce programme et aussi à servir de forum de discussions sur son développement futur. Deux documents essentiels ont émané de ce congrès, un *Document de travail* très élaboré et le *Rapport final* qui comprend l'éventail des recommandations adoptées⁴.

L'International Office for UAP de l'IFLA devenu, depuis 1984, IFLA International Programme for UAP assure la promotion de ce programme sous la haute direction de Maurice Line assisté de Stephen Vickers. Les personnes intéressées à l'évolution des travaux relatifs à l'UAP peuvent s'abonner gratuitement au bulletin *UAP Newsletter* émanant de cet organisme.

On notera que le Congrès 1985 de l'IFLA porte à nouveau sur le thème de l'AUP. C'est dire la priorité qu'accorde l'IFLA à la mise en place de ce programme.

Définition et extension de l'AUP

Selon le *Document de travail* ayant servi aux délibérations du Congrès international de l'Unesco, l'AUP «doit être considéré comme une composante du concept plus large d'Accès universel à l'information»⁵.

L'AUP se définit à la fois comme un objectif et un programme. L'objectif est de «rendre le plus grand nombre possible de publications... accessibles aux utilisateurs qui en ont besoin, en quelque lieu et à quelque moment que ce soit. Cette accessibilité est une condition essentielle du développement économique, social, éducatif ainsi que du développement personnel»⁶. Le programme quant à lui comprend les mesures et la suppression des obstacles existants en vue d'améliorer l'accès à tous les niveaux, local et international et à tous les stades, depuis la publication de documents nouveaux jusqu'aux mesures à prendre pour assurer la conservation d'exemplaires de toutes les publications.

Tel que précisé dans son intitulé, l'AUP se limite aux publications, ces dernières englobant outre les imprimés, le matériel audiovisuel, les textes mis en ordinateur, en somme toute l'information enregistrée et destinée à l'usage du public. Sont

2. «Resolutions, recommendations and statements; Officers of Sections and Committees», *IFLA Journal*, (1974), 40.

3. H. Liebaers, «Universal availability of publications, a concept and a program», *IFLA Journal*, vol. 4, no. 2 (1978), 117.

4. Congrès international sur l'accès aux publications, Paris, 3-7 mai 1982, *Document de travail principal avec programme*

annoté et résumé, Paris, Unesco, 1982, et Congrès international sur l'accès aux publications, Paris, 3-7 mai 1982, *Rapport final*, Paris, Unesco, 1982.

5. *Document de travail...*, p. 19.

6. *Rapport final...*, p. 6.

exclus de la définition les manuscrits, les publications à caractère confidentiel de même que certaines informations contenues dans des banques de données.

Les bénéficiaires de l'AUP, dans l'esprit des promoteurs, sont autant les utilisateurs des services documentaires que ceux dits «potentiels» et en ce sens «tout individu dans un pays donné doit être considéré comme un utilisateur potentiel et ses besoins doivent être pris en compte»⁷.

Les axes du programme de l'AUP

Selon les concepteurs, l'atteinte de l'objectif de l'accès universel aux publications n'est possible que si des actions sont entreprises, tant au plan local que national et international, dans cinq secteurs déterminant en fait les axes du programme de l'AUP:

1) Production et fourniture des publications

Dans les pays en voie de développement en particulier, se posent divers problèmes qui appellent l'établissement d'une action concertée: ce sont le développement d'une édition nationale destinée à répondre aux véritables besoins et intérêts de la population, la distribution des publications dans des pays à vaste territoire où la population rurale est clairsemée et où les communications sont difficiles et, enfin, les conditions liées à l'importation massive de publications provenant de l'étranger (droits de douane, coûts de transport, etc).

D'autres actions concernent l'ensemble des pays. Nous en citons quelques-unes: la collecte et le contrôle bibliographique dans chaque pays des parapublications (ce qu'en anglais on appelle «Grey literature»), la documentation audiovisuelle, la documentation éphémère, la documentation produite sous forme électronique; l'intervention auprès des autorités concernées afin de discuter la mention de «confidentialité» qui affecte certains documents et en restreint ainsi l'accessibilité.

2) Politiques et pratiques en matière d'acquisition

Face au dilemme devant lequel sont placées les bibliothèques, à savoir que la demande, la production et les coûts des publications augmentent alors que les crédits diminuent, les solutions au besoin d'élargissement des ressources documentaires accessibles aux citoyens d'un pays donné

passent d'abord par une rationalisation de l'acquisition des documents au plan national.

D'où l'importance de mettre sur pied des politiques et des systèmes nationaux d'acquisition en vue de répondre aux besoins des pays et à leurs obligations internationales.

Afin d'assister les pays dans la mise en œuvre de tels programmes à l'échelon national, le Bureau international de l'AUP a publié deux études, l'une théorique, *National Acquisition Policies and Systems: a Comparative Study of Existing Systems and Possible Models*⁸, l'autre à caractère pratique, déterminant les étapes à suivre et présentant en appendice «a case study of hypothetical country». Il s'agit de l'ouvrage de Vickers et Line, *Guidelines for National Planning for the Availability of Publications*⁹.

Des recommandations spécifiques ont d'ailleurs été adoptées sur ce sujet lors du Congrès international sur l'accès universel aux publications (Paris, 1982); elles portent sur l'affirmation de l'importance d'une politique nationale d'acquisition, comme moyen efficace de garantir l'accès, à un niveau approprié, aux publications locales et étrangères; sur l'élaboration éventuelle de politiques sous-régionales ou régionales dans le cadre de plusieurs pays; sur le rôle des bibliothèques nationales dans l'acquisition de la production nationale ainsi que des publications se rapportant au pays et sur l'opportunité de lancer dans un état membre, avec l'aide de l'Unesco, un projet pilote d'élaboration et d'application d'une politique et d'un système nationaux d'acquisition, modèle éventuel pour d'autres pays.

3) Politiques et plans concernant les dépôts

Les bibliothèques de dépôts sont indispensables dans le contexte de l'AUP, car «l'accès permanent aux publications est un élément essentiel de l'AUP»¹⁰. Le Bureau international de l'AUP, jugeant cette question fondamentale pour l'accès permanent aux publications, a publié sur le sujet les résultats d'une étude portant sur les *National Repository Plans and Programmes*¹¹. Par ailleurs les recommandations émanant du Congrès international sur l'accès universel aux publications (Paris, 1982) font largement état de l'importance de la conservation de toutes les publications nationales, de la distribution des doubles aux parties intéressées tant à l'intérieur du pays que dans les autres pays et de l'importance que «les États membres mettent en application des pro-

7. Document de travail..., p. 33.

8. J. Collins et R. Finer, *National acquisition policies and systems: a comparative study of existing systems and possible models*, Wetherby, IFLA International Office for UPA, 1982.

9. S.C.J. Vickers et M. Line, *Guidelines for national planning for the availability of publications*, Wetherby, IFLA International Office for UAP, 1983.

10. Document de travail..., p. 73.

11. Capital Planning Information, *National repository plans and programmes: a comparative study of existing plans and possible models*, Wetherby, IFLA International Office for UAP, 1982.

grammes nationaux de recherche-développement et de coopération internationale pour la conservation et la préservation des matériels d'information¹².

4) *Prêt interinstitutionnel des publications*

La documentation sur le sujet met en évidence certaines constatations dont les suivantes :

- Le prêt (institutionnel) n'est plus une activité marginale mais une nécessité qui mérite d'être étudiée et planifiée sérieusement¹³.
- On demande moins lorsqu'on a moins d'espoir d'obtenir... Et pourtant, les chiffres pour le Royaume-Uni... montrent que l'introduction d'un système efficace (de prêt au plan national) peut donner libre cours à une demande latente¹⁴.
- On ne saurait trop insister sur le fait que le prêt interinstitutionnel international ne pourrait être efficace sans un prêt interinstitutionnel efficace dans chaque pays¹⁵.

Les pays désirant instaurer un système national auraient intérêt à s'inspirer de la recherche publiée par M. Line et intitulée *National Interlending Systems*¹⁶.

Les participants au Congrès international sur l'accès universel aux publications (Paris, 1982) ont fait d'ailleurs largement état dans leurs discussions et recommandations de l'importance pour chaque État membre de se donner une politique de prêt interinstitutionnel, de la nécessité que chaque État membre identifie ou crée un centre national ou des centres nationaux éventuellement rattachés aux institutions existantes et chargés de contrôler les demandes internationales à l'arrivée ou au départ et de recueillir des statistiques relatives au prêt international et de la pertinence de suivre les orientations et principes directeurs de l'IFLA concernant le prêt interinstitutionnel.

5) *Accès aux publications*

Dans l'esprit des promoteurs de l'AUP, «le terme utilisateur», qui inclut «l'utilisateur potentiel», s'applique à tous les bénéficiaires possibles d'un système national d'information¹⁷, c'est-à-dire également à ceux qui ne sont pas préparés à rechercher des connaissances par ce moyen, soit par faute d'instruction, soit du fait de leur conditionnement ou par méconnaissance du système d'information existant ou de son fonctionnement.

Les études sur les utilisateurs revêtent de ce fait

une importance non négligeable, car «une bibliothèque ou un centre d'information ne sera efficace que s'il a correctement identifié ses utilisateurs et déterminé leurs besoins»¹⁸. Ces études, dans l'esprit de l'AUP, visent à recueillir des données sur les utilisateurs potentiels ainsi que sur les besoins inexprimés des utilisateurs existants.

La formation à l'utilisation des ressources documentaires représente une autre action qui doit être assumée de façon plus systématique par les bibliothécaires. L'on admet même que le développement de l'aptitude à utiliser la documentation devrait faire partie intégrante du processus éducatif global dès ses premiers stades. Il est reconnu que tout programme de formation des utilisateurs devrait viser les objectifs suivants : faciliter l'utilisation des ressources documentaires locales, favoriser une prise de conscience des ressources documentaires nationales et développer l'aptitude à les exploiter, favoriser un mode d'approche indépendant de la recherche d'information.

Dans l'esprit de l'AUP, les bibliothécaires sont également invités à prendre toutes les mesures requises en vue d'assurer des services adéquats aux handicapés. D'une part parce que ceux-ci sont citoyens à part entière et d'autre part parce que «presque tous les handicapés sont dans l'impossibilité de prendre part à diverses activités physiques ou sociales et disposent de beaucoup plus de temps libre que les personnes valides»¹⁹.

Le *Document de travail* du Congrès international de 1982 émet à la fin du chapitre sur l'accès aux utilisateurs une considération générale qu'il est toujours bon de ne pas perdre de vue :

Un professionnalisme étroit a peut-être nui à l'image publique des professionnels de l'information, notamment des bibliothécaires, et par conséquent, à l'utilisation des centres de documentation. En axant davantage la conception des services d'information sur l'utilisation, on contribuerait à promouvoir et développer l'utilisation de l'information et à rallier le soutien des utilisateurs²⁰.

L'AUP, l'ASTED et les bibliothèques

L'AUP ne présente rien de révolutionnaire ou de particulièrement novateur. Il ne fait à vrai dire que rappeler et accentuer la vocation ultime des bibliothèques.

12. *Rapport final*..., p. 15.

13. *Document de travail*..., p. 85.

14. *Ibid.* p. 85.

15. *Ibid.* p. 93.

16. M. Line et al., *National interlending systems; a comparative study of existing systems and possible models*, Paris, Unesco, 1980.

17. *Document de travail*..., p. 33.

18. *Ibid.* p. 36.

19. *Ibid.* p. 39.

20. *Ibid.* p. 42.

Le programme établi pour assurer la mise en œuvre de ce concept offre cependant l'avantage de préciser les divers champs d'intervention susceptibles d'assurer une pleine accessibilité aux publications.

Sa mise en œuvre, on l'aura constaté, implique des actions spécifiques de la part des bibliothèques mais également et surtout des actions de concertation soit au plan national et régional, soit au niveau des catégories de bibliothèques.

Le rôle de l'ASTED pourrait avantageusement être celui d'incitateur en matière de concertation inter-bibliothèques pour la mise en œuvre ici d'un tel programme.

L'ASTED par ailleurs devrait, selon nous, considérer l'opportunité de mettre sur pied un Comité permanent de l'AUP chargé de définir les secteurs prioritaires d'intervention et de recommander les modalités des actions à entreprendre.

Ce Comité pourrait également exercer un rôle de promotion et d'échanges d'information en s'assurant que soit ouverte et alimentée, dans les

Nouvelles de l'ASTED, une section régulière réservée à «l'AUP et les bibliothèques». L'on serait peut-être surpris, si les bibliothèques y collaboraient de plein gré, de l'éventail des actions entreprises même si elles n'ont pas de portée nationale.

Conclusion

L'accès universel aux publications est plus qu'un rappel de la finalité des services documentaires. Il s'est traduit en un programme d'action dont les ramifications couvrent un éventail très large d'activités bibliothéconomiques.

Ce programme vient à point à l'heure où les crédits accordés aux services documentaires sont très restreints et où des bibliothèques se voient menacées de fermer ou d'envisager la tarification de leurs services. L'accessibilité n'est-elle pas ainsi menacée?

Ce programme serait-il plus visionnaire qu'on peut le croire généralement?



de A à Z

Nous comblons tous vos besoins d'abonnements

LES SERVICES D'ABONNEMENT
CANEBSCO

SIX BOUL. DESAULNIERS
SUITE 308
ST. LAMBERT, QUÉ J4P 1L3
(514) 672-5878
Ligne directe pour Québec:
(800) 361-7322

SERVICE AU QUÉBEC:

- Centre de traitement
à St.-Lambert
- Equipe spécialisée
- Banque de données
- Avis professionnels
- Représentant des ventes